

RAPPORT

Au Conseil Communal de Bullet De la « Commission des Véhicules »

chargée d'examiner le préavis n° 20-2018
« Crédit supplémentaire au budget 2018 pour l'achat d'une remorque forestière »

Rapporteur

Widmer Rudolf

Membres présents

Prévitali Romain, Petermann Bob, Gander Gilles, Prévitali Daniel, Aubort Patrick

Membre excusé

Mermod Claude

Présents pour répondre à nos questions

Paillard Jean-Franco, Gander Serge, Guex René

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

« La Commission des véhicules » s'est réunie le mercredi 13 juin 2018 à 19h00 à la Salle Bertha-Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

MM. Paillard Jean-Franco, Gander Serge et Guex René étaient présents et ont répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Nous prenons bonne note des points suivants :

1. La remorque communale actuelle de 2012 équipée d'une grue ne correspond plus aux normes de sécurité routière et de travail en vigueur ; cependant pour des travaux moins lourds que le bois, elle pourra encore rendre de grands services.
2. Les transports de bois en vrac sont de plus en plus fréquents suite à la mécanisation de la production et à l'utilisation du processeur qui ne produit que rarement du bois long.
3. La remorque proposée doit avoir un circuit d'huile bio et ne pourra être attelée qu'au Chaptrack où à un véhicule équipé d'huile compatible.
4. Le choix de la remorque proposée se porte sur une remorque simple avec ranchets à bois et grue adaptée aux prix de CHF 35'000.-.

L'analyse comparative du coût annuel présentée dans le cadre du préavis nous laisse plutôt dubitatif quant aux conclusions à donner sur cet investissement. En effet, le surcoût théorique pour sous-traiter le transport d'environ 500 m³ est plutôt faible, moins de CHF 1'000.- par année.

Cependant, il est important de préciser que dans le cadre de la péréquation financière cantonale liée à l'exploitation des forêts (compte 323), l'excédent de charges est subventionné à hauteur de 60%; pour rappel l'excédent de charge prévu au Budget 2018 concernant ce poste est de CHF 22'450.-.

Par conséquent, nous allons indirectement pouvoir bénéficier de la subvention susmentionnée en comptabilisant cette dépense de CHF 35'000.- sur le compte 323.3114 (autorisé pour toute acquisition < CHF 50'000.-) ; le remboursement de la subvention sera comptabilisée en 2019 sur le compte 220.4528 (péréquation forêt) sur la base de la clôture des comptes 2018. La charge effective pour la commune de Bulle concernant cet investissement de CHF 35'000.- sera donc au final que de CHF 14'000.-.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLE

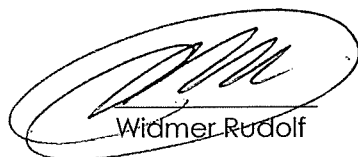
Sur proposition de la Municipalité et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à acheter une remorque forestière
- **D'accorder** le crédit nécessaire de CHF 35'000.--
- **De porter** cet investissement sur le compte ouvert à cet effet Nr 323.3114

Bulle, le 13 juin 2018

Le Rapporteur :


Widmer Rudolf

Les Membres :


Prévitali Romain


Petermann Bob


Gander Gilles


Prévitali Daniel


Aubort Patrick